



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le **24 MAI 2019**
Monsieur Patrick ECHEGUT
Maire de Baule
Mairie de Baule
4, rue Jean Bordier
45130 BAULE

Monsieur le Maire,

Le 15/02/2019, vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur la Révision du PLU de votre commune.

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la mission régionale d'autorité
environnementale Centre-Val de Loire,
pour le Président, empêché,

Philippe de GUIBERT

Copie : M. le Préfet du Loiret
M. le DREAL
DDT 45